



AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

PÉNIBILITÉ & ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

L'UNSA, REÇUE LE 10 AVRIL

Lors de la bilatérale du 26 mars sur les fins de carrière, l'UNSA a rappelé qu'elle a combattu sans relâche et dans l'unité la dernière réforme des retraites injuste et injustifiée. La délégation a porté de nombreuses revendications métier et les portera de nouveau lors de la table ronde du 10 avril prochain.

une indemnité de retraite progressive et la prise en charge par la SNCF de la cotisation assurance vieillesse à taux plein.

- Amélioration des dispositifs fin de carrière CPA et TPFC (*en savoir plus* : <https://shorturl.at/qSUW3>). ...

POUR LES STATUTAIRES

- **La mise en place** d'un entretien biennal à partir de 50 ans, en vue notamment de permettre à chaque salarié de faire le point sur son exposition à la pénibilité.
- **Ajout d'autres emplois repères** à la liste des 81 emplois à pénibilité avérée actuelle.
- **Augmentation des taux** de pénibilité.
- **Facilitation du rachat** des trimestres d'étude par la mise en place d'une aide de l'entreprise.
- **Rachat des trimestres** d'apprentissage SNCF au régime spécial SNCF (*en savoir plus* : <https://shorturl.at/FHJQ4>).
- **Déclenchement** des dispositifs MST 1 dans le cadre de la prolongation d'activité des agents non plus au-delà de l'âge d'ouverture du droit à pension, mais dès 57 ans.
- **Adaptation du dispositif légal** de retraite progressive pour tous les salariés, en proposant



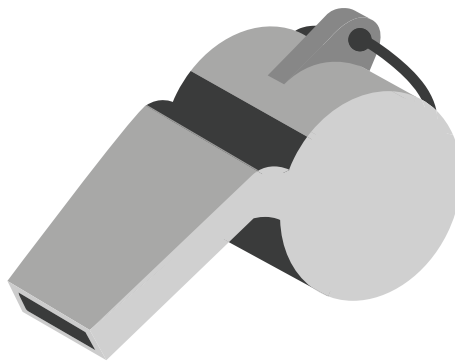
UNSA-FERROVIAIRE

...

- **Augmentation** du code prime 24 – la prime de travail des ASCT – afin d'augmenter la part liquidable pour la retraite et de reconnaître les spécificités du métier.
- **Améliorer l'accompagnement** financier en cas d'inaptitude définitive ou temporaire.

POUR LES CONTRACTUELS

- **Mise en place** d'une commission paritaire portant sur l'étude des rémunérations.
- **Un suivi annuel** des mesures salariales.
- **L'indexation des salaires** minimaux SNCF / EFP sur l'évolution des rémunérations annuelles garanties (RAG) de la branche ferroviaire.
- **La création d'un véritable** entretien salarial accompagné d'un représentant du personnel de son choix.



FOCUS SUR LES TRAVAUX À VENIR

- **Travaux avec l'État** sur la possibilité de racheter les trimestres d'apprentissage SNCF au régime spécial (finalisation envisagée courant 2024).
- **Évolution de la liste** des emplois à pénibilité avérée.
- **Évolution** des dispositifs CPA et TPFC.

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL EN FIN DE CARRIÈRE L'UNSA-FERROVIAIRE DEMANDE UNE NOUVELLE NÉGOCIATION !

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS OU RENFORCER CEUX SOUS-UTILISÉS ACTUELLEMENT

- **Créer un dispositif** de dispense d'activité de fin de carrière pouvant aller jusqu'à 48 mois pour tous à trois ans maximum de l'âge du départ à la retraite à taux plein, indemnisé à 75 % de la rémunération brute annuelle.



- **Adapter le dispositif légal** de retraite progressive pour tous les salariés, en proposant une indemnité de retraite progressive et la prise en charge par la SNCF de la cotisation assurance vieillesse à taux plein.
- **Rendre plus attractif** le TPFC senior (aujourd'hui travaillé et payé 32 heures et cotisé 35 heures).

AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ (CPA)

- **Une formule fixe** pouvant aller jusqu'à 24 mois au lieu de 12, accessible à tout salarié.
- **Une formule** de 12 à 48 mois pour tout ASCT ayant occupé au moins 20 ans un poste à pénibilité avérée.
- **Une réévaluation** de l'indemnité CPA hors pénibilité de 10 à 20 % et de l'indemnité CPA pénibilité de 25 à 35 %.



UNSA-FERROVIAIRE